


DEPARTEMENT DE LA CORREZE



PERIMETRE DU SIERB

**GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
EXERCICE 2018**

 Ingénierie des services publics locaux	Validation	Lucie GOHIN
	Rédaction	Agnès DEMARTI

SOMMAIRE

I	PREAMBULE.....	4
II	CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE.....	4
II.1	PRESENTATION DU PERIMETRE	4
II.2	CONTRAT.....	5
II.3	PRESTATIONS DU DELEGATAIRE	7
II.4	LES STATIONS D'EPURATION	8
II.5	LES POSTES DE RELEVEMENT	8
II.6	LINEAIRE DU RESEAU.....	9
III	CARACTERISTIQUES DU SERVICE	9
III.1	NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES FACTURES.....	9
III.2	CHARGES ENTRANTES.....	10
III.2.1	<i>Station de Beaulieu les Estresses</i>	<i>10</i>
III.2.2	<i>Station de Brivezac.....</i>	<i>10</i>
III.3	BOUES ET SOUS-PRODUITS.....	11
IV	QUALITE DU SERVICE.....	12
IV.1	RESEAU ET BRANCHEMENTS	12
IV.1.1	<i>Branchements neufs et contrôles de branchements.....</i>	<i>12</i>
IV.1.2	<i>Renouvellement.....</i>	<i>12</i>
IV.1.3	<i>Curage préventif et passage caméra.....</i>	<i>13</i>
IV.1.4	<i>Propositions d'amélioration.....</i>	<i>13</i>
IV.2	STATIONS D'EPURATION	14
IV.2.1	<i>Entretien et renouvellement du délégataire</i>	<i>14</i>
IV.2.2	<i>Autosurveillance</i>	<i>14</i>
IV.2.3	<i>Performances épuratoires</i>	<i>15</i>
IV.2.4	<i>Travaux réalisés sur les stations d'épuration.....</i>	<i>15</i>
IV.2.5	<i>Propositions d'amélioration.....</i>	<i>16</i>
IV.3	POSTES DE RELEVEMENT	17
IV.3.1	<i>Entretien et renouvellement du délégataire</i>	<i>17</i>
IV.3.2	<i>Travaux réalisés sur les postes de relèvement.....</i>	<i>17</i>
IV.3.3	<i>Propositions d'amélioration.....</i>	<i>17</i>

V	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	18
V.1	TAILLE DU SERVICE	18
V.2	ELEMENTS FINANCIERS.....	18
V.3	RESEAU.....	18
V.4	BOUES.....	19
V.5	CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT	19
V.6	GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	19
V.6.1	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale</i>	19
V.6.2	<i>Taux moyen de renouvellement du réseau</i>	21
VI	TARIFICATION DU SERVICE	22
VI.1	FACTURE TYPE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M ³	22
VI.2	EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	23
VI.3	FACTURE GLOBALE.....	24
VII	COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION.....	25
VIII	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	27
VIII.1	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE	27
VIII.2	ETAT DE LA DETTE.....	27
VIII.3	AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE	27
VIII.4	SURTAXE SYNDICALE.....	27
VIII.5	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	27
VIII.6	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	28
VIII.7	DESCRIPTIFS ET MONTANT FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1115-1-1 DU CODE :	28
VIII.8	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE :	28
ANNEXES	29	

I PREAMBULE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

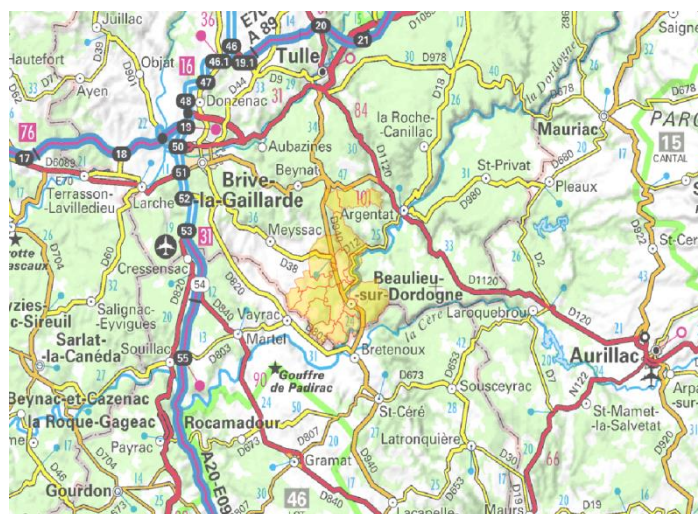
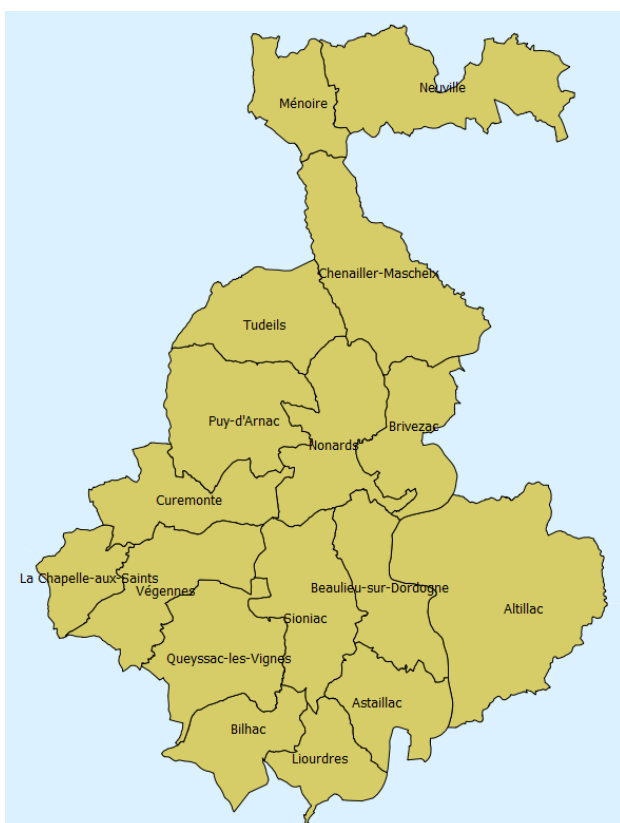
Pour rappel, le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

II CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE

II.1 PRESENTATION DU PERIMETRE

Le Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu (SIERB) regroupe 17 communes du département de la Corrèze et une population de 5 654 habitants (d'après le recensement de 2014).



Les communes incluses dans le périmètre sont les suivantes :

Commune	Nombre d'habitants (INSEE 2014)
Altillac	895
Astailac	235
Beaulieu-sur-Dordogne	1 218
Bilhac	208
Brivezac	180
Chenailler-Mascheix	200
Curemonte	224
La Chapelle-aux-Saints	262
Liourdres	263
Ménoire	107
Neuville	201
Nonards	476
Puy-d'Arnac	283
Queyssac-les-Vignes	221
Sioniac	252
Tudeils	254
Vegennes	175
Total	5 654

II.2 CONTRAT

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Société d'Aménagements Urbains et Rural (SAUR) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} mai 2009 pour une durée de 176 mois. Le contrat arrivera donc à échéance le 31 décembre 2023.

Le contrat a fait l'objet d'un premier avenant qui a pris effet le 24 avril 2010, permettant ainsi l'intégration de nouveaux postes de relèvement.

Un deuxième avenant a pris effet le 08 avril 2014 afin de :

- Modifier le bordereau de prix,
- Prendre en compte de nouveaux ouvrages,
- Modifier le règlement de service.

Le délégataire assure pour le compte du syndicat les prestations suivantes :

- Collecte des eaux usées,
- Traitement des eaux usées,
- Gestion de la clientèle.

Les différents engagements contractuels avec les délais d'exécution correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

Article	Engagements contractuels	Échéance
5.1	Équipement en télégestion du PR du stade, du PR camping des îles, du PR camping municipal, du PR de la Chapelle, du PR du VVF, du PR du Bra (Altiliac), du PR de la piscine, du STEP de Bilhac	Fin 2010
5.1	Équipement de barres anti-chutes du PR du Pont, du PR du stade, du PR camping des îles, du PR de la Chapelle, du PR du VVF, du PR du Bra (Altiliac)	Fin 2010
5.1	Installation d'un débitmètre sur le by pass STEP Beaulieu	Fin 2010
	Installation d'un débitmètre sur chaque refoulement du PR de la STEP de Beaulieu	
	Installation de 2 préleveurs réfrigérés à la STEP Beaulieu	
	Installation de sondes ultrasons sur tous les PR du SIERB	
5.1	Aménagement paysager à la STEP du Battut (graviers calcaires sur le chemin d'accès et implantation de 3 arbres sur la parcelle)	Fin 2010
5.6	Envoi aux usagers des nouvelles modalités de gestion du service ainsi que le règlement du service	Dès le démarrage du contrat à la demande de la Collectivité
12	Rapport annuel détaillé des contrôles de branchement réalisés	Chaque année
25	Bilan des renouvellements réalisés et des renouvellements prévus pour l'année suivante	Chaque année
34	Fourniture des tarifs révisés avec le détail du calcul de la formule de variation et le calcul du coefficient applicable au bordereau des prix	1 mois avant chaque période de facturation (décembre)
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégué est comprise entre le 1er octobre et le 31 décembre)	10 mars
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégué est comprise entre le 1er janvier et le 31 mars)	10 juin
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégué est comprise entre le 1er avril et le 30 juin)	10 septembre
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégué est comprise entre le 1er juillet et le 30 septembre)	10 décembre
62	Présentation du programme annuel du curage préventif	En début d'année

Article	Engagements contractuels	Échéance
62	Curage de 10% du réseau gravitaire par an soit environ 2000 ml	Fin de l'année
62	Présentation du programme annuel des ITV validé par le SIERB	En début d'année
62	Inspection télévisuelle de 3% du linéaire gravitaire par an soit environ 618 ml	Fin de l'année
64	Etablissement et présentation d'un programme préventif de nettoyage des PR (un passage par an minimum par poste)	En début d'année
79	Tableau récapitulatif des DICT réalisées dans l'année écoulée	Dans le bilan annuel
80	Rapport annuel du délégataire	31 mai de l'année

II.3 PRESTATIONS DU DELEGATAIRE

Les prestations à la charge du délégataire sont les suivantes :

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Entretien et maintenance des ouvrages :
 - o Génie civil et bâtiments ;
 - o Équipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
 - o Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
 - o Canalisations et ouvrages accessoires ;
 - o Branchements ;
 - o Espaces verts.
- Renouvellement :
 - o Installations de télégestion et logiciels associés ;
 - o Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;

II.4 LES STATIONS D'EPURATION

Les stations d'épuration appartenant au périmètre de l'affermage sont les suivants :

- 4 stations à lits plantés de roseaux (STEP de Bilhac, de Puy d'Arnac, de Brivezac et de Beaulieu Battut & Périguet,)
- 1 station à boues activées à aération prolongée (STEP de Beaulieu les Estresses),
- 1 station à fosse-infiltration (STEP de Vegennes).

Les caractéristiques techniques principales de ces sites sont récapitulées dans l'annexe 1.

II.5 LES POSTES DE RELEVEMENT

Le syndicat possède 13 postes de relèvement tous équipés d'une télésurveillance.

Dénomination du poste de relèvement	Commune	Année de construction	Capacité nominale (m ³ /h)
PR d'Altiliac Le Stade	Altiliac	2014	25
PR d'Altiliac Malpas (Robinson)	Altiliac	2014	27
PR d'Altiliac Bra	Altiliac	2002	18
PR d'Altiliac VVF	Altiliac	1970	18
PR de Beaulieu Avenue Lobbe	Beaulieu-sur- Dordogne	2009	8
PR de Beaulieu Camping des îles	Beaulieu-sur- Dordogne	1997	18
PR de Beaulieu Camping municipal	Beaulieu-sur- Dordogne	1970	5
PR de Beaulieu la Chapelle	Beaulieu-sur- Dordogne	2000	50
PR de Beaulieu le Pont	Beaulieu-sur- Dordogne	2000	70
PR de Beaulieu Piscine bourg	Beaulieu-sur- Dordogne	2000	18
PR de Beaulieu rue de la chapelle le Plongeur	Beaulieu-sur- Dordogne	2007	?
PR de Beaulieu Stade	Beaulieu-sur- Dordogne	1997	18
PR de Brivezac le Peyriget	Brivezac	2007	?

II.6 LINEAIRE DU RESEAU

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol.
Linéaire de réseau total (ml)	23 524	23 904	23 651	25 908	26 585	26 585	26 718	0,2 %
Dont en gravitaire (ml)	20 752	21 132	20 639	20 870	21 315	21 315	21 453	0,65 %
Dont en refoulement (ml)	2 772	2 772	3 012	5 038	5 270	5 270	5 265	-0,10 %

Le linéaire de réseau évolue peu entre 2017 et 2018.

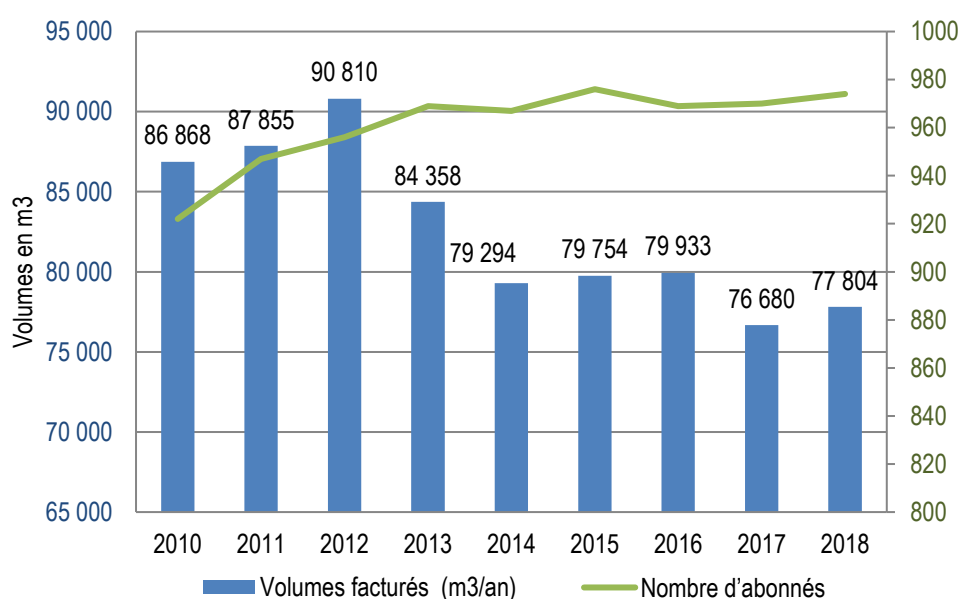
III CARACTERISTIQUES DU SERVICE

III.1 NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES FACTURES

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol.
Volumes facturés (m³/an)	90 810	84 358	79 294	79 754	79 933	76 680	77 804	1,5 %
Nombre d'abonnés	956	969	967	976	969	970	974	0,4 %
m³ / abonné /an	95,0	87,1	82,0	81,7	82,5	79,05	79,88	1 %

On observe une faible hausse du nombre d'abonnés.

D'une manière générale, la consommation moyenne par abonné a tendance à diminuer depuis plusieurs années.



Remarque : Il n'existe pas de convention de déversement ou d'arrêtés d'autorisation de déversement sur le réseau.

III.2 CHARGES ENTRANTES

Une station d'épuration est dimensionnée en fonction d'une charge polluante entrante, qui s'exprime en kg de DBO₅ par jour et une charge hydraulique entrante qui s'exprime en m³/j. Son bon fonctionnement est donc conditionné par ces deux charges.

On peut également exprimer les charges entrantes en fonction de la capacité nominale de la station, c'est-à-dire de la charge maximale que la station peut accepter tout en assurant un rejet conforme au milieu naturel.

Si la station reçoit plus de 100% de sa capacité nominale, elle devra by-passer une partie des effluents ou ne pourra pas respecter les exigences en termes de rejet.

A l'inverse, si une station reçoit beaucoup moins d'effluent par rapport à la charge qu'elle est censée recevoir, cela risque de réduire les capacités épuratoires de ladite station, particulièrement s'il y a une filière biologique.

III.2.1 Station de Beaulieu les Estresses

Charges entrantes (en kg/an)	2015	2016	2017	2018	Evol.
DCO	67 253	53 994	49 431	54 455	10,2 %
DBO	25 949	25 881	27 100	24 811	-8,4 %
MES	32 310	28 923	21 377	24 154	13 %
Azote Kjeldhal	6 610	7 773	4 830	4 716	2,4 %
Phosphore total	669	892	492	513	4,3 %

La charge moyenne de la station reste globalement inférieure à sa capacité nominale :

Charge (en % de la capacité nominale)	2015	2016	2017	2018
Charge hydraulique	45,1 %	53,6 %	33,4 %	43,8 %
Charge polluante	27,0 %	27,0 %	28,2 %	25,9 %

La station est donc correctement dimensionnée au regard des charges hydraulique et polluante moyennes qu'elle reçoit.

III.2.2 Station de Brivezac

La station n'a fait l'objet de bilans 24h en 2018 (tous les deux ans).

La zone d'infiltration ne souffre toujours pas de la hausse des charges entrantes d'après les rapports SATESE (rapport 12 du 26/07/2018) qui indiquent une zone de dissipation sèche, donc une bonne infiltration.

III.3 BOUES ET SOUS-PRODUITS

Au cours de l'exercice 2018 :

- 18,9 tonnes de matières sèches (tMS) de boues ont été produites par la station de Beaulieu les Estresses et 17,7 tonnes évacuées sur la plateforme de compostage de Terralys,
- 1,28 tonne de refus de dégrillage ont été produits et évacués à la station de Brive Gourguenègre,
- 0 m³ de sables ont été évacués cette année,
- 11,32 m³ de graisse ont été évacués en compostage à St Paul la Roche.

Deux analyses de boues ont été réalisées conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998 et se sont toutes révélées conformes.

IV QUALITE DU SERVICE

Ces éléments ne font pas partie des prescriptions obligatoires du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, mais nous paraissent indispensables pour une appréhension complète du service.

IV.1 RESEAU ET BRANCHEMENTS

IV.1.1 Branchements neufs et contrôles de branchements

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nouveaux branchements	9	2	2	1	0	3	0
Contrôle de branchements	70	-	-	5	7	12	8

Le contrat ne prévoit pas d'engagements relatifs aux contrôles des branchements existants. On observe que peu de contrôles ont été réalisés sur les dernières années.

SAUR a fait réaliser une extension pour la maison des associations à Attilac, par l'entreprise SOGEA, en octobre 2018.

IV.1.2 Renouvellement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de réseau renouvelé (ml)	0	0	0	0	0	0	0
Linéaire cumulé sur 5 ans du réseau renouvelé (ml)	-	-	0	0	0	0	0
Linéaire total du réseau de collecte (ml)	23 524	23 904	23 651	25 908	26 585	26 585	26 718
Taux moyen de renouvellement	-	-	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0%

Les performances d'un réseau sont en lien avec les travaux de renouvellement qui y sont engagés. Aucune opération de renouvellement du réseau d'assainissement n'a été entreprise depuis les 5 dernières années. L'indice P252.2, qui est le taux moyen de renouvellement du réseau est donc nul.

Le 05 juin 2018, suite au fort orage, le dernier tampon qui est sur la route avant le P.R du Pont à Beaulieu a sauté et les effluents se sont déversés sur la chaussée.

3 casses sur conduite ont eu lieu en 2018, et 1 sur branchement.

IV.1.3 Curage préventif et passage caméra

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de réseaux en curage préventif (en ml)	520	1 780	1 250	480	1 288	1 118	3 976
En % du linéaire	2,5%	8,4%	6,1%	2,3%	6,0%	5,2%	18,5%

L'article 62 du contrat dispose que 10 % du linéaire gravitaire du réseau doit être curé en moyenne chaque année. Avec un taux moyen de curage du réseau de 18,5% en 2018, cet engagement est respecté.

5 branchements ont été hydrocurés pour un linéaire de 270 m.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire total inspecté (ml)	70	-	140	120	730	1 834	600
En % du linéaire	0,3%	0,0%	0,6%	0,5%	2,7%	6,9%	2,2%

L'article 62 du contrat dispose que 3 % du linéaire du réseau doit être inspecté en moyenne chaque année. Avec un taux moyen d'inspection de 2,2 %, cet engagement n'est pas respecté.

L'inspection caméra du canal du Bourrier a été réalisée les 21 et 22 juin 2018.

En novembre 2018, des travaux sur le réseau bourg Brivezac ont été réalisés suite à un passage caméra.

IV.1.4 Propositions d'amélioration

Suite à l'arrêté de juillet 2015 sur l'autosurveillance, un diagnostic réseau serait indispensable.

Le réseau est soumis de manière ponctuelle à des entrées d'eaux claires parasites. Ces entrées sont principalement dues à la montée du niveau de la Dordogne (fortes pluviométrie, lâchée barrage). Le poste de relevage le plus impacté est le PR principal à savoir le PR du Pont. Les événements pluvieux de Janvier 2018 en sont la parfaite illustration, les temps de fonctionnement des postes de relevage sont les principaux indicateurs.

La parfaite étanchéification du réseau longeant le canal est indispensable ainsi que la modification du trop-plein du poste de relevage du Pont. La mise en place de débitmètres associés à des mesures de Q sur le trop plein des postes stratégiques permettrait de quantifier au mieux les volumes en jeu, ainsi que le type d'ECP impactant le réseau.

Un diagnostic réseau permettra aussi de mettre en avant les « points noirs » du système de collecte

Le fermier préconise comme l'an passé :

- Le renouvellement de 100 ml de canalisation de diamètre 150 au stade à Atiliac,

- Sur le PR de l'avenue LOBBE, le renouvellement du tampon qui est trop lourd et dangereux,
- De créer un regard à l'intersection des réseaux rue mirabelle à Beaulieu : cet aménagement est qualifié d'urgent par le délégataire

IV.2 STATIONS D'EPURATION

IV.2.1 Entretien et renouvellement du délégataire

Les équipements électriques et de levage font l'objet de contrôles, conformément à la réglementation.

Le 02 novembre 2018, sur la STEP des ESTRESSES, la sortie du propulseur du bassin d'aération a été renouvelée suite à une panne.

Le cahier de vie pour la STEP de Bilhac a été rédigé.

IV.2.2 Autosurveillance

L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe le cadre réglementaire en matière d'autosurveillance des stations de traitements des eaux usées. Il précise notamment la fréquence des bilans 24h à effectuer en fonction de la capacité nominale de traitement de la station (en kg/j de DBO5).

Voici le tableau des fréquences des bilans 24h figurant dans l'annexe 2 de l'arrêté.

Capacité nominale de traitement	≤12	12<C≤30	30<C≤60	60<C≤120	120<C≤600
Nombre de bilans 24h	-	1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an	12 par an

Dans le cas du SIERB, seules les stations de Beaulieu-les-Estresses et de Brivezac doivent faire l'objet de bilans 24h.

Désignation de la station	Charge nominale (en kg DBO5/j)	Fréquence minimale des bilans 24h
STEP de Bilhac	4,2	-
STEP de Brivezac	12	Tous les 2 ans
STEP de Puy d'Arnac	3	-
STEP de Vegennes	3,6	-
STEP de Beaulieu les Estresses	263	12 par an
STEP de Beaulieu Battut & Périguet	9,72	-

IV.2.3 Performances épuratoires

Dans le cadre du contrôle réglementaire, le délégataire a réalisé en 2017 des analyses sur le rejet des stations d'épuration de Beaulieu les Estresses et de Brivezac. L'ensemble de ces analyses sont conformes à la réglementation.

		Nombre de bilans	Bilans conformes	Taux de conformité	Rendement épuratoire
STEP de Beaulieu les Estresses (nouvelle)	MES	12	12	100%	85 %
	DCO	12	12	100%	87,3 %
	DBO5	12	12	100%	91,7 %

MES : Matières En Suspension

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DBO5 : Demande biologique en Oxygène pendant 5 jours

L'ensemble des bilans est conforme pour l'année 2018 et sur l'ensemble des paramètres analysés et fixés dans l'arrêté préfectoral. Les rendements épuratoires (hors bilans avec forte pluviométrie) et les concentrations respectent les obligations réglementaires, ce qui permet de juger le rejet de la station comme conforme.

Pour les autres stations d'épurations présentes sur le périmètre de compétence du syndicat (Végenne, Battut, Billac, Puy d'Arnac) : elles sont toutes inférieures à 200 EH (12 kg DBO5/j) donc non soumises à un bilan d'autosurveillance (suite arrêté Juillet 2015). Seule Brivezac fait l'objet d'un bilan d'autosurveillance tous les deux ans. Il a été effectué en 2017.

Le suivi bactériologique :

Un générateur UV est en place sur la sortie du clarificateur. Ce générateur UV est actif lors des périodes de fréquentation des activités nautiques sur le milieu récepteur : Avril à octobre. En dehors de ces périodes, le générateur est à l'arrêt. Aucun suivi bactériologique n'est fait à ce jour du fait de l'absence de limites imposées à la STEP par l'arrêté préfectoral.

Le suivi du milieu récepteur :

A ce jour et au vu de la masse d'eau concernée, la Dordogne, aucun point de contrôle n'est fait en amont et aval du rejet de la STEP. L'effet de dilution étant tellement important, on peut considérer que le rejet de la STEP n'a aucun impact sur la qualité du cours d'eau hors dysfonctionnement de l'usine ou rejet direct.

IV.2.4 Travaux réalisés sur les stations d'épuration

Les travaux suivants ont été réalisés par le délégataire :

- Début Novembre : panne propulseur du bassin d'aération. En attente de réception du matériel pour renouvellement

- Novembre : report du bilan d'autosurveillance réglementaire suite à une panne électronique du préleveur d'eaux brutes.
- Renouvellement de la sonde rédox Bassin d'aération (662,04 €).
- Renouvellement de la sonde oxygène Bassin d'aération (2 203,80 €).
- Installation d'une aspersion sur le clifford du clarificateur pour casser les mousses.

IV.2.5 Propositions d'amélioration

Le délégataire préconise la réalisation de certains travaux :

Sur la STEP des Estresses :

- Mise en place d'un extracteur d'air dans le local centrifugeuse pour la sécurité des collaborateurs : déclenchements très fréquents du détecteur H2S
- Mise en place d'une brosse motorisée sur le clarificateur pour nettoyage des goulottes pour assurer la sécurité des collaborateurs
- Mise en place de rallonge sur les graisseurs du dégrilleur afin d'effectuer le graissage en mouvement et en toute sécurité
- Mise en place d'une sonde de conductivité et redox sur le Poste de relevage pour alerte en cas de pollution réseau
- Mise en place d'une plaque d'étalonnage fixe pour la mesure de débit du déversoir d'orage du poste de relevage de la station. Vérification actuellement impossible.

Conformément à l'arrêté de juillet 2015, une étude de défaillance est en cours sur la STEP des Estresses.

Sur la STEP du Battut et de Vegennes :

- Mise en place d'un compteur de bâchées ;

Sur la STEP de Billac :

- Mise en place d'un piézomètre sur la zone d'épandage afin de valider son bon fonctionnement.

IV.3 POSTES DE RELEVEMENT

IV.3.1 Entretien et renouvellement du délégataire

Les équipements électriques sur l'ensemble des sites éligibles ont fait l'objet d'un contrôle annuel par un organisme agréé, conformément à la réglementation en vigueur.

Du 05/01/2018 au 29/01/2018, mise à l'arrêt des postes de BRA et de la piscine suite aux fortes précipitations la montée en niveau de la Dordogne.

Au total, 31 interventions ont été réalisées sur les postes de relevage.

Deux armoires électriques de commande auraient dû être changées en 2017 et ne le sont toujours pas. Aucune date n'est fournie.

En 2018, la pompe de relevage n°1 du PR de Beaulieu la Chapelle aurait dû être changée.

Un bilan des renouvellements programmés depuis le début du contrat est dressé en annexe 2.

IV.3.2 Travaux réalisés sur les postes de relèvement

Le délégataire a réalisé le renouvellement complet du PR de la CHAPELLE (Beaulieu), le 25 septembre 2018.

IV.3.3 Propositions d'amélioration

Le délégataire préconise les actions suivantes :

- La pose d'un débitmètre sur refoulement du PR du Pont à Beaulieu.
- La modification du trop-plein du PR du Pont afin d'éviter la montée en charge du réseau en amont. Les entrées d'eaux se font aussi sur les mises à l'air des regards du réseau amont lorsque le niveau de la Dordogne monte.
- La mise en place d'un point d'eau au PR BRA / VVF / stade à Aitillac
- Le renouvellement complet du PR La Chapelle.
- Suite à la présence de graisses en quantité importante au poste de relevage de La Chapelle à Beaulieu, une campagne de contrôle des bacs à graisse des restaurateurs doit être menée en collaboration avec la Collectivité.

Par ailleurs, suite à l'arrêt de l'exploitation des réseaux RTC et GSM DATA par les opérateurs de téléphonie, il est nécessaire d'apporter des adaptations sur les équipements de télégestion existants pour qu'ils puissent communiquer en IP.

V INDICATEURS DE PERFORMANCE

V.1 TAILLE DU SERVICE

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	-	2 627	-	-	2 910	2 910	2 910
Nombre d'abonnements	956	969	967	976	969	970	974

V.2 ELEMENTS FINANCIERS

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ au 1 ^{er} janvier de l'année n+1	3,3 €	3,5 €	3,6 €	4,4 €	4,4 €	4,42 €	4,46 €
P207.0 Montants des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	0,0003	0,0025	0	0	0	0	0

Cet indicateur, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par l'assemblée délibérante du syndicat au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par le syndicat au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

V.3 RESEAU

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0	0	0	0
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	-	-	-	-	-	-	1 150
P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	-	-	-	-	-	-	-

L'indicateur P201.1 permet d'évaluer le rapport entre le nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

V.4 BOUES

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	8,40	7,32	41,00	21,26	14,04	13,91	17,69
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

L'indicateur P206.3 mesure le taux de boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Un taux de conformité de 100 % implique la conformité totale du transport des boues et de leur filière de traitement.

V.5 CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui	N.C.
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui	N.C.
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui	N.C.

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité. Les valeurs concernant l'exercice 2018 ne sont pas encore connues.

V.6 GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

V.6.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	60/100	85/120	85/120	85/120	85/120	85/120	85/120

Cet indicateur permet de suivre le niveau de connaissance du patrimoine enterré et évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Ses modalités de calcul ont changé à compter de 2013 et sa valeur est désormais comprise entre 0 et 120.

Le détail de la note est le suivant :

Paramètre	Barème	Note
A – Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
Existence d'un plan du réseau de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B – Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, et la précision de l'information cartographique, et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées. ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	5
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	10	10
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+1 à +5	5
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)		
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	0
Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	+1 à +5	0

Paramètre	Barème	Note
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	0
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	10	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	10

L'indicateur pourrait être amélioré par plusieurs biais :

- L'amélioration de la connaissance de l'altimétrie du réseau,
- La localisation des branchements,
- La formalisation de la politique d'inspection du réseau et des travaux afférents.

V.6.2 Taux moyen de renouvellement du réseau

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	-	-	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

VI TARIFICATION DU SERVICE

VI.1 FACTURE TYPE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M³

Les tarifs appliqués pour la collecte et le traitement des eaux usées concernent trois acteurs : le délégataire, la collectivité et l'agence de l'eau.

Montants	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	Evol.
Part syndicale								
Part fixe (€/an)	25,00	26,00	26,26	27,05	27,05	27,05	27,05	0,0%
Part variable (€/m ³)	1,8653	2,0518	2,0928	2,154	2,154	2,154	2,154	0,0%
Total part syndicale	248,84	272,22	277,40	285,53	285,53	285,53	285,53	0,0%
Part délégataire								
Part fixe (€/an)	33,99	34,81	35,21	61,83	61,8	61,92	62,63	+ 1,15%
Part variable (€/m ³)	0,4674	0,4788	0,482	0,8558	0,8554	0,8610	0,8669	+ 0,68%
Total part délégataire	90,08	92,27	93,05	164,53	164,45	165,24	166,66	+ 0,86%
Redevances Agence de l'Eau								
Modernisation du réseau de collecte (€HT/m ³)	0,22	0,225	0,23	0,235	0,24	0,245	0,25	+ 2,04%
Total Agence de l'Eau	26,40	27,00	27,60	28,20	28,80	29,40	30,00	+ 2,04%
Total HT	365,31	391,48	398,05	478,26	478,78	480,17	482,19	+ 0,42%
TVA	25,57	27,40	39,80	47,83	47,88	48,01	48,22	+ 0,42%
Total TTC	390,89	418,89	437,85	526,08	526,66	528,19	530,41	+ 0,42%
Soit le m³	3,257	3,491	3,649	4,384	4,389	4,401	4,420	+ 0,42%

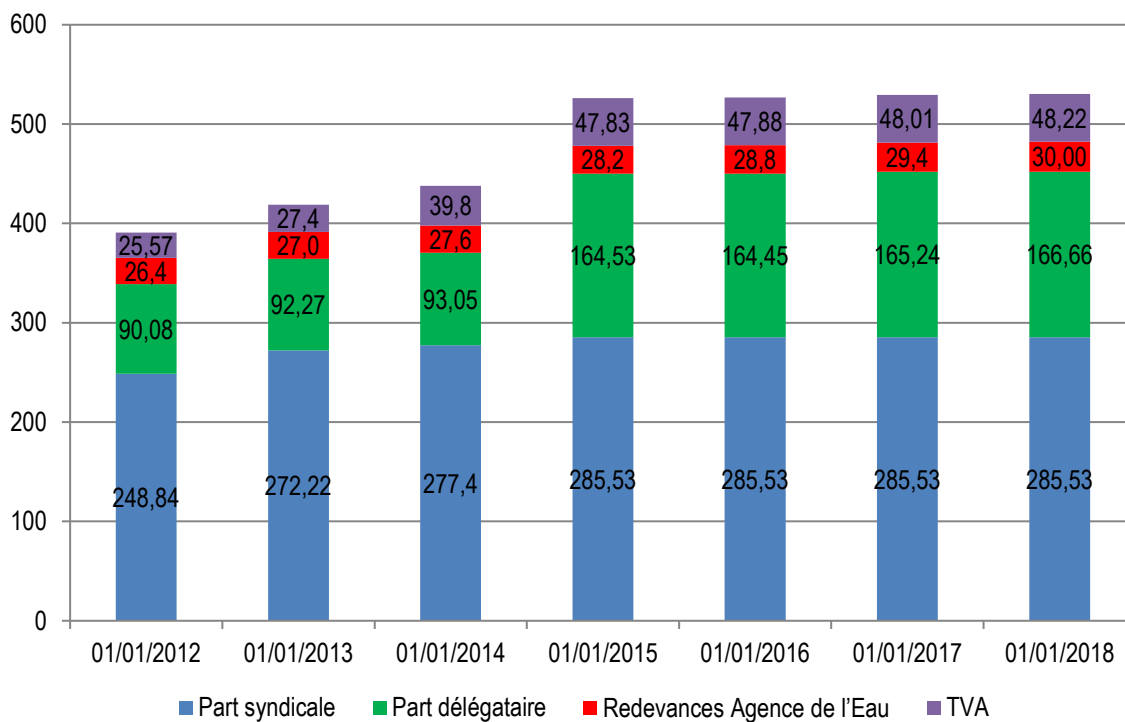
La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du comité syndical. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. Elle n'a pas évolué entre 2015 et 2018.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

VI.2 EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Le montant de la facture globale est stable depuis quatre années.



La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances.

En 2018 cette disposition était respectée.

VI.3 FACTURE GLOBALE

Montants	01/01/15	01/01/16	01/01/17	01/01/18	01/01/19	Evol.
Eau potable						
Part syndicale						
Part fixe (€/an)	30	50,38	52,88	53,40	43,79	
Part variable (€/m ³)	1,0362	1,3197	1,3397	1,3531	1,3565	
Total part syndicale	154,34	208,74	213,64	215,77	206,57	-4,26 %
Part délégataire						
Part fixe (€/an)	77,78	59	57,04	57,68	81,51	
Part variable (€/m ³)	0,99	0,75	0,737	0,7452	0,7452	
Total part délégataire	196,58	149	145,48	147,10	170,934	+16,20 %
Redevances Agence de l'Eau						
Préservation des ressources en eau (€/m ³)	0,0572	0,0572	0,0468	0,042	0,042	
Lutte contre la pollution (€/m ³)	0,31	0,315	0,32	0,33	0,33	
Redevance « prélèvement » usine de la Grèze	-	-	-	0,068	0,068	
Total Agence de l'Eau	43,46	44,66	44,02	52,80	52,80	0 %
Total HT	394,99	402,41	403,14	415,67	430,30	
TVA	21,72	22,13	22,17	22,86	23,67	+3,52 %
Total TTC	416,71	424,54	425,31	438,53	453,97	
Assainissement collectif						
Part syndicale						
Part fixe (€/an)	27,05	27,05	27,05	27,05	27,05	
Part variable (€/m ³)	2,154	2,154	2,154	2,154	2,154	
Total part syndicale	285,53	285,53	285,53	285,53	285,53	-
Part délégataire						
Part fixe (€/an)	61,83	61,80	61,92	62,63	64,26	
Part variable (€/m ³)	0,8558	0,8554	0,861	0,8669	0,8896	
Total part délégataire	164,53	164,45	165,24	166,66	171,01	+2,6 %
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation du réseau de collecte (€/HT/m ³)	0,235	0,24	0,245	0,25	0,25	
Total Agence de l'Eau	28,2	28,8	29,4	30	30	
Total HT	478,26	478,78	480,17	482,19	486,54	
TVA	47,83	47,88	48,01	48,22	48,65	+0,9 %
Total TTC	526,08	526,66	528,19	530,41	535,19	
Facture globale						
Total global HT	873,25	881,19	884,51	897,86	916,84	
TVA	69,55	70,01	70,31	71,08	72,32	
Total global TTC	942,79	951,2	954,82	968,94	989,16	+2,1 %
Soit le m³	7,857	7,927	7,957	8,075	8,24	

VII COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous présente le compte annuel de résultat d'exploitation des exercices 2013 et suivant afin de pouvoir comparer les évolutions des produits et des charges au fur et à mesure des années.

Libellé (en milliers d'euros)	2013	CEP Avt 2	2014	2015	2016	2017	2018	Variation
Produits	73,1	159,4	121,3	124,4	132,1	126,6	127,5	0,7%
Exploitation du service	72,9	159,4	118,0	124,4	132,1	123,8	127,4	2,9%
Travaux attribués à titre exclusif	0,1	-	3,2	-	-	2,8	0,1	-96,4%
Produits accessoires	0,1	-	0,1	-	-			
Charges	117,5	198,7	156,7	135,9	142,0	159,4	166,0	4,1%
Personnel	33,0	59,3	36,3	31,4	32,9	40,8	47,0	15,2%
Energie électrique	15,4	20,2	24,2	23,6	21,0	19,4	18,1	-6,7%
Produits de traitement	-	3,0	1,5	0,7	1,3	2,3	1,6	-30,4%
Analyses	2,8	2,9	3,7	3,1	1,6	2,0	1,8	-10,0%
Sous-traitance, matière et fournitures	21,4	45,2	29,3	22,2	19,2	24,3	27,5	13,2%
Impôts locaux, taxes et redevances	1,0	2,0	1,4	1,8	1,6	1,6	1,6	0,0%
Autres dépenses d'exploitation								
<i>Télécommunication, poste et gestion</i>	1,0	2,1	1,4	1,3	1,3	1,4	1,3	-7,1%
<i>Engins et véhicules</i>	7,3	11,8	7,4	5,2	6,8	8,3	10,3	24,1%
<i>Informatique</i>	2,8	2,6	2,2	2,3	2,5	2,5	2,6	4,0%
<i>Assurance</i>	0,6	0,8	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	33,3%
<i>Locaux</i>	1,3	3,0	6,4	0,6	1,7	2,1	2,0	-4,8%
<i>Autres</i>	0,8	1,8	0,5	0,6	0,8	0,8	0,6	-25,0%
Contribution des services centraux et recherche	3,7	11,8	7,6	10,7	11,7	10,1	10,6	5,0%
Charges relatives au renouvellement :								
<i>Pour garantie de continuité de service</i>	18,0	15,3	16,7	14,9	21,1	25,3	23,9	-5,5%
<i>Programme contractuel</i>		7,8	7,6	7,8	7,8	8,5	8,6	1,2%
Charges relatives aux investissements : annuités emprunt	7,0	7,2	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	0,0%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	0,8	1,7	0,7	0,8	0,7	0,6	0,8	33,3%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	0,6	0,2	2,6	1,6	2,6	2,1	0,3	-85,7%
RESULTAT AVANT IMPOT	-44,4	-37,3	-35,5	-11,5	-11,5	-32,8	-38,5	

Ces données suscitent plusieurs remarques :

- Personnel

On observe à nouveau une augmentation significative du poste de personnel : 15,2 % en une année.

En ce qui concerne les recettes d'exploitation, on note qu'elles sont toujours significativement plus faibles que celles prévues dans le CEP.

- Programme de renouvellement :

Les informations fournies par le délégataire n'indiquent pas d'opérations de renouvellement au titre de la garantie de renouvellement, ce qui n'est pas cohérent avec le montant indiqué dans le CARE.

SAUR déclare un renouvellement électromécanique de 2 868,84 € dans le RAD 2018 alors que le CARE indique un montant de renouvellement programmé de 8 500 € qui correspond au montant de la dotation.

VIII FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

VIII.1 MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE

- ✓ Travaux : 11 373,04 € TTC soit 9 544,20 € HT + 9047,14 € HT reportés en 2019
- ✓ Subventions : 14 774 €

VIII.2 ETAT DE LA DETTE

- ✓ Encours au 31 décembre 2018 : 760 164,07 €
- ✓ Annuités : 116 552,59 €
 - Capital : 92 105,35 €
 - Intérêts : 24 446,24 €

VIII.3 AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE

- ✓ Dotation pour l'exercice 2018 : 153 026,68 € pour les dépenses et 53 699 € pour les recettes
- ✓ Etat de l'actif au 31 décembre 2018 : 6 226 2007,15 € pour les dépenses et 2 564 126,74 € pour les recettes.

VIII.4 SURTAXE SYNDICALE

- ✓ Part fixe SIERB 2018 : 27,05 €
- ✓ Part variable SIERB 2018 : 2,154 €/m³
- ✓ Montants perçus pour l'exercice 2018 : 194 206,84 €

VIII.5 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projet	Montant prévisionnel
Extension et réhabilitation de réseau	55 000 €

VIII.6 PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Aucun

VIII.7 DESCRIPTIFS ET MONTANT FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1115-1-1 DU CODE :

Aucun

VIII.8 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE :

✓ Abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité : montant : 506,05 €*

* : Il s'agit d'admissions en non-valeur concernant des créances auprès d'abonnés jugées irrécouvrables.

ANNEXES

Annexe 1: Caractéristiques techniques des stations d'épuration du SIERB

Annexe 2 : Bilan des renouvellements programmés

Annexe 2: Caractéristiques techniques des stations d'épuration du SIERB

STEP de Bilhac	
Commune	Bilhac
Date de mise en service	2 007
Capacité nominale	70 EH
Débit nominal (m ³ /j)	11 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	4,2 kg/j
Charge nominale en DCO	8 kg/j
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Puy d'Arnac	
Commune	Puy d'Arnac
Date de mise en service	2 013
Capacité nominale	50 EH
Débit nominal	8 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	3 kg/j
Charge nominale en DCO	6 kg/j
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Vegennes	
Commune	Vegennes
Date de mise en service	2 007
Capacité nominale	60 kg/j)
Débit nominal	9
Charge nominale en DBO ₅	3,6 kg/j)
Charge nominale en DCO	7 kg/j)
Description	Fosse et infiltration
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Brizevac	
Commune	Brizevac
Date de mise en service	2 009
Capacité nominale	200 EH
Débit nominal	1 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	12 kg/j)
Charge nominale en DCO	24 kg/j)
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Beaulieu les Estresses	
Commune	Beaulieu-sur-Dordogne
Date de mise en service	2 013
Capacité nominale	4733 EH
Débit nominal (m ³ /j)	758 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	263 kg/j
Charge nominale en DCO	526 kg/j
Description	Boues activées-aération prolongée
Milieu récepteur	La Dordogne

STEP de Beaulieu Battut & Periguet	
Commune	Beaulieu-sur-Dordogne
Date de mise en service	2 007
Capacité nominale	180 EH
Débit nominal	27 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	9,72 kg/j
Charge nominale en DCO	22 kg/j
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

Annexe 2 : Bilan des renouvellements programmés

Liste des matériels	Année de mise en service	Valeur	Type de	Si G	Si P	Commentaire
			Renouv.	% retenu	Année	
<u>STEP de Beaulieu les Estresses</u>						
Relevage et prétraitement (Dégrillage dégraisage)						
Dégraisseur	1984	4996	P		2014	Renouvellement partiel en 2009
Dégrilleur	1984	1029	P		2013	Renouvellement partiel en 2011 (moteur)
Aérateur immergé airflot	2001	2453	P		2014	
Traitement (Digesteur)						
Pompe n°2 recirculation des boues	1984	2810	P		2011	
Pompe n°1 recirculation des boues	2002	1797	P		2014	
Pompe n°4 Eau brute hiver	2003	1366	P		2014	
Traitement (Lit bactérien)						
Sprinkler	1984	671	P		2014	
Traitement (Clarificateur)						
Pont racleur	1984	13031	P		2010	
Electricité commande						
Télésurveillance	2006	2169	P		2014	
Convecteur	1984	157	P		2011	
Eclairage	1984	289	P		2014	
<u>Nouvelle STEP de Beaulieu les Estresses</u>						
Instrumentation						
Sonde O2	2013	2000	P		2023	réalisé en 2018 (2 206,80 €)
Sonde Redox	2013	600	P		2023	réalisé en 2018 (662,04 €)
Transmetteur sonde Redox	2013	1300	P		2023	
Déshydratation des boues						
Capteur de pression	2013	250	P	2,00%	2023	
Electrovanne	2013	150	P		2023	
Divers						
Capteur H2S et alarme	2013	2100	P		2023	
<u>Relevage de Beaulieu le Pont</u>						
Cuve scellée	2014	13449				N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2014)
Pompe de relevage n°1	2006	2169	P		2023	Travaux de réhabilitation du poste en 2014
Tuyauterie	1978	294	P		2013	
Vannes (x2)	1978	194	P		2013	
Armoire de commande	2003	3959	P		2023	
Clapets (x2)	1978	304	P		2009	
Télésurveillance	2003	1898	P		2016	
<u>Relevage de Beaulieu la Chapelle</u>						
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°1	2001	1085	P		2018	

Tuyauteries robinetterie	2017	7514				N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2017)
Plaques de couverture (x5) aluminium avec sécurité	2012	3313	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Trappes d'accès (x5)	2013					N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2012)
Echelle d'accès au lit de roseaux	2013					N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2013)
<u>Relevage d' Atiliac Brach</u>						
Armoire de commande	2002	3735	P		2022	
Télésurveillance	2009	1835	P		2022	
Pompe de relevage n°1	2004	971	P		2021	réalisé en 2009
Pompe de relevage n°2	2004	941	P		2022	
Clôture	2013	2148	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Portillon	2013	732	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Palan électrique	2013	714	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
<u>Relevage d' Atiliac la Piscine</u>						
Pompe de relevage n°2	2005	893	P		2022	
Armoire de commande	2003	3796	P		2023	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
<u>Relevage d' Atiliac VVF</u>						
Armoire de commande	2003	4067	P		2023	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	réalisé en 2014
Pompe de relevage n°2	2003	1432	P		2021	
Pompe de relevage n°1	2003	1432	P		2020	
<u>Relevage de Beaulieu Stade</u>						
Barres de guidage (x2)	1997	326	P		2020	
Pieds d'assise (x2)	1997	434	P		2020	
Armoire de commande	1997	3735	P		2011	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°2	1997	1385	P		2014	réalisé en 2009
Pompe de relevage n°1	1997	1385	P		2013	
Capots (x2)	1997	0	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
<u>Relevage de Beaulieu Camping des Iles</u>						
Barres de guidage (x2)	1997	326	P		2020	
Pieds d'assise (x2)	1997	434	P		2020	
Armoire de commande	1997	3735	P		2017	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°2	1997	1385	P		2014	réalisé en 2013
Pompe de relevage n°1	1997	1385	P		2015	réalisé en 2013
<u>Relevage de Beaulieu Camping municipal</u>						
Armoire de commande	1997	3735	P		2017	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°1	2006	440	P		2023	réalisé en 2017
<u>Relevage de Brivezac le Peyriget</u>						

Télesurveillance	2007	1898	P		2020	
Pompe relevage n°2	2007	1399	P		2023	
<u>Relevage de Beaulieu Le plongeoir de la Chapelle</u>						
Télesurveillance	2010	1898	P	2,00%	2023	
<u>Relevage de Beaulieu Avenue Lobbée</u>						
Télesurveillance	2009	1898	P		2022	
<u>Relevage de "Atillac ancienne step"</u>						
<u>Relevage de "Atillac traversée Dordogne"</u>						
<u>STEP d' Atillac</u>						
<u>STEP de Brivezac</u>						
<u>Nouvelle STEP de Brivezac</u>						
Relevage n°1						
Pompe de relevage n°1	2009	1627	P		2023	
Relevage n°2						
Pompe de relevage n°1	2009	1410	P		2023	
Télesurveillance	2009	1898	P		2022	
Echelle d'accès au lit de roseaux	2012	442,88				N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2012)
<u>1000 - STEP de Vegennes</u>						
<u>STEP de Beaulieu Battut & Peyriquet</u>						
Plaques de couverture (x3)	2007	0	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Compteur de bâchées (Chasse à clapet)	2007	814	P		2022	
Compteur de bâchées (Chasse pendulaire)	2007	814	P		2022	
<u>STEP de Bilhac</u>						
Relevage						
Pompe de relevage n°1	2007	1302	P		2023	
Général station						
Plaques de couverture (relevage)	2007	0	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Electricité commande						
Télesurveillance	2009	1898	P		2022	
<u>STEP du Puy d'Arnac</u>						
TOTAL PAR COLONNE						
		141 435				